

## **LES DROITS DE L'HOMME AU SERVICE DES CRIMINELS ?**

par Kevin Grangier, secrétaire général de l'UDC Vaud

**Procureurs, ministres, juges, avocats, économistes, journalistes, évêques, présidents d'associations caritatives, culturelles, politiques, philanthropiques, économiques, sociales, ecclésiastiques, syndicales, académiques se sont mobilisés comme jamais auparavant dans l'histoire suisse pour contrer l'UDC. Ce constat est celui des observateurs de la vie politique que plusieurs journaux ont relayé la semaine passée. Si on sait contre qui se mobilisent tous ces gens bienveillants, il est inquiétant de signaler pour qui ils se mobilisent : les criminels étrangers !**

Ainsi, la Suisse doit être le seul pays au monde où tous ceux qui ont un tant soit peu de responsabilité s'engagent à l'unisson en faveur des criminels étrangers. Nous n'avons pas vu les procureurs, docteurs, ministres, juges, économistes, professeurs, syndicats, évêques s'engager corps et âmes pour interdire aux pédophiles de pouvoir retravailler avec des enfants après une condamnation. Souvenez-vous, c'était en 2014 et seule l'UDC luttait au côté de la Marche Blanche pour protéger les enfants de leurs prédateurs. Et que font donc ces brillants esprits pour protéger les innombrables victimes de ces criminels ?

C'est un fait désarmant, tous ces gens restent chez eux et ne manifestent pas l'ombre d'un soutien quand il s'agit de protéger des êtres faibles – les enfants – mais alors ils crient tous les uns après les autres et les uns plus forts que les autres quand on ose évoquer le renvoi ferme et strict de celles et ceux qui ne respectent pas la loi. Que doit penser la population de ces gens qui s'engagent en faveur des criminels et non en faveur des victimes ? Où est le simple bon sens ?

Evidemment, tous ces gens nous rappellent que la Suisse se doit de respecter les Droits de l'Homme et que cette initiative de mise en œuvre est – selon eux - frontalement opposée aux Droits de l'Homme. Je dis bien selon eux, car cette affirmation n'est pas partagée par tous les juristes, loin s'en faut ! Et elle soulève même une question de base, à savoir, que doit-on penser de ce juridisme étroit et excessif qui – et c'est absurde – en arrive à préserver le criminel au détriment de la victime et de la société ?

Il y a de la démesure dans l'actuelle débauche d'énergie des adversaires de notre initiative, il y a de l'excès qui doit interpeller chaque esprit critique.

Notre système juridique est-il grippé ? S'il condamne un coupable à une peine privative de liberté, il s'inquiète ensuite de ses conditions de vie en détention et lui propose des aides pour se réinsérer dans la vie civile une fois la peine accomplie. Par contre, notre système juridique ne témoigne pas le même intérêt aux victimes, estimant sans doute n'avoir plus de compte à leur rendre dans la mesure où une condamnation a été prononcée contre leur agresseur. Le système juridique suisse ne va pas se préoccuper des conditions de vie de la victime, ni même si elle peut reprendre ses activités sociales sans traumatisme.

Il semble donc y avoir un penchant naturel de notre système juridique à prendre soin des criminels après leur avoir infligé une peine tout en délaissant les victimes. Ce que nous vivons ces jours en est l'expression la plus absurde et la plus inacceptable.

La clémence à l'égard des criminels étrangers que réclament – au nom de principes dignes tels que les Droits de l'Homme – tous ces gens bienveillants qui s'opposent à l'initiative de mise en œuvre est un affront aux nombreuses victimes et à tous les Suisses.

En effet, comment la classe politique et les milieux économiques, universitaires, syndicaux, culturels peuvent-ils justifier que le premier combat qu'ils mènent ensemble soit en faveur du maintien en Suisse de criminels étrangers ? Jamais ces milieux ne se sont mobilisés ensemble pour défendre les familles, les agriculteurs, les personnes handicapées, les policiers, les bénévoles, les grands-parents qui gardent leurs petits-enfants, les victimes d'abus sexuels, les chômeurs, les malades, les parents célibataires, les ouvriers du bâtiment et j'en passe. Non, le premier combat qui a uni les professeurs d'université, les procureurs, la direction des milieux économiques et les secrétaires syndicaux, c'est la défense des criminels étrangers.

Quoi qu'il arrive le 28 février prochain, tous ces beaux esprits se seront discrédités auprès des nombreuses victimes de ces criminels car, une chose est acquise, les victimes voteront OUI au renvoi effectif des criminels étrangers et n'oublieront pas le vote de celles et ceux, sensés les défendre et les protéger, mais qui ont choisi de les laisser tomber pour prendre la défense de leurs bourreaux.

Avant d'emboucher ainsi les trompettes de Jéricho, certains milieux auraient été sages de prendre la mesure de leurs actes auprès de la masse des citoyennes et citoyens qui se tait, qui n'a pas le droit de parler à haute voix, mais qui possède....le droit de s'exprimer dans les urnes !